

AVIS D'APPELS

ASPAJ

2015/2016 : 657 K€ H.T.
 • Salariés : 10 CDI dont 1 à temps partiel, 4 CDD dont 3 à temps partiel.
Contactez par courrier, par télécopie ou par mail M^{me} XAVIER HUERTAS, 4, rue de l'Opéra 06359 NICE CEDEX 4.
 Télécopie N° 04.93.80.59.48
 Email : x.huertas@wanadoo.fr
UN DOSSIER DE REPRISE SERA ADRESSE APRES SIGNATURE D'UN ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITE.

ADMINISTRATEUR JUDICIAIRE
RECHERCHE REPRENEUR
POUR ENTREPRISE DE NETTOYAGE INDUSTRIEL REGION NICOLE
 • Chiffre d'affaires exercice

Légales

AVIS ADMINISTRATIFS

DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES
VILLE D'ANTIBES
 DIRECTION GENERALE ADJOINTE
 AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE
 DIRECTION DEVELOPPEMENT URBAIN - SERVICE ACTION FONCIERE
ARRETE

OBJET : PROCEDURE DE DESAFFECTATION/DECLASSEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE DE PARCELLES FORMANT L'ASSIETTE DU PARC DE STATIONNEMENT LACAN 2 A ANTIBES
 OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE ET DESIGNATION DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Pour le Maire,
 Vu le Code la Voirie Routière, notamment en ses articles L 141-3, R141-4 à 141-10 portant sur le classement et le déclassement de la voirie communale et la procédure à suivre,
 Vu l'article 2111-1 du code général de la propriété des personnes publiques portant sur la domanialité publique de biens appartenant à une personne publique,
 Vu la délibération du conseil municipal en date du 16 février 2017, décidant de recourir à la procédure de déclassement du domaine public communal d'emprises en nature de parc de stationnement, sises sur le territoire de la Commune d'Antibes, cadastrées section 80 48-269-271-272, précédées de leur désaffectation matérielle conditionnant la sortie du domaine public.
 Vu la délibération du conseil municipal du 25 septembre 2016 approuvant le dossier de création de la ZAC MARENDA LACAN, le périmètre de la ZAC MARENDA LACAN, et le programme prévisionnel envisagé dans le cadre de l'opération,
 Vu la liste départementale d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur pour l'année 2017,
 Vu les pièces du dossier relatives à ce projet de déclassement,
 Considérant que les parcelles cadastrées 48-269-271-272 sises rue Lacan et rue Fontvieille, propriétés de la ville d'Antibes Juan les Pins, délimitées par un document d'arpentage sont incluses dans le périmètre de la ZAC MARENDA LACAN
 Considérant que lesdites parcelles doivent être vendues à un aménageur en vue d'y réaliser une opération mixte d'activités, de commerces et de logements,
 Considérant que lesdites parcelles sus-énumérées ont été ouvertes à la circulation publique au même titre qu'une voie communale en tant qu'accessoires, qu'elles font donc partie du domaine public et sont inaliénables sauf déclassement préalable.
 Considérant que lesdites parcelles, assiette foncière du parking LACAN 2, sont fermées au public depuis le 30 janvier 2017 suivant constat de la police municipale,
 Considérant qu'il convient de procéder au déclassement avec enquête publique du parc de stationnement LACAN 2 pour mener à bien les aménagements projetés.
 Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services

ARRETE

Article 1 : Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de déclassement de la voirie communale que constituent les parcelles cadastrées 48-269-271-272 sises rue Lacan et rue Fontvieille, propriétés de la ville d'Antibes Juan les Pins, assiette du parc de stationnement LACAN 2.
 Article 2 : Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la Mairie d'Antibes, Direction du Développement Urbain, Service Action Foncière, 11 boulevard Chancel 1^{er} étage, pendant 16 jours au moins consécutifs, du mercredi 29 mars 2017 au jeudi 13 avril 2017 inclus afin que chacun puisse en prendre connaissance du lundi au vendredi de 8h30 à 12 h00 et de 13h30 à 17h00, (sauf les samedis dimanches et jours fériés) et consigner les éventuelles observations sur le registre.
 Le dossier d'enquête publique est composé notamment de :

- un plan de situation
- un plan parcellaire
- un état parcellaire
- une note explicative du projet de déclassement.
- Délibération de principe du 16/02/2017
- Registre

Article 3 : Est désigné en qualité de commissaire enquêteur Madame Anne PAUL, ingénieur, pour conduire la présente enquête publique. Elle sera à disposition du public et le recevra en personne, à l'adresse indiquée ci-dessous, pour répondre à leurs demandes et recueillir leurs observations les jours et heures suivantes :

le mercredi 29 mars 2017, le jeudi 6 avril 2017, ainsi que le dernier jour de l'enquête soit le jeudi 13 avril 2017 de 10h00 à 12h00 et 14h00 à 16h00.

Des observations formulées par écrit pourront également être adressées au commissaire enquêteur de manière qu'elles puissent lui parvenir avant la clôture de l'enquête à l'adresse suivante : Madame PAUL, Commissaire-Enquêteur, Enquête Déclassement PARKING LACAN 2, Mairie d'Antibes, Cours Masséna, 06600 Antibes, ou par courriel à service.foncier@ville-antibes.fr.

Article 4 : A l'expiration du délai fixé à l'article 3, le registre sera clos, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur.

Celui-ci disposera alors d'un délai d'un mois pour transmettre à Monsieur le Maire le dossier d'enquête et ses conclusions.

Article 5 : Le délai d'enquête ne peut, en aucun cas, courir avant l'avis de la Commission de la voirie communale et l'avis du Maire.

Le présent arrêté sera affiché notamment à la porte de la mairie et publié par tout procédé en usage dans la Commune.

Un avis sera, en outre, inséré en caractères apparents, dans un journal local diffusé dans le département et habilité à recevoir les annonces légales, quinze jours au moins avant le début de l'enquête. Ces formalités devront être effectuées au plus tard avant le 14 mars 2017 et certifiées par Monsieur le Maire d'Antibes. Un exemplaire du journal sera annexé au dossier avant l'ouverture de l'enquête.

Un certificat de l'autorité municipale constatant l'accomplissement de ces formalités sera annexé au procès-verbal du rapport du commissaire-enquêteur.

Article 6 : Le conseil municipal d'Antibes délibérera sur le projet après clôture de l'enquête publique et avis du commissaire-enquêteur.

Article 7 : Tout recours contre la présente décision pourra être déposé devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de 2 mois, à compter de la publication. Dans ce délai, un recours gracieux pourra être déposé auprès de Monsieur le Maire, cette demande suspendant le délai de recours contentieux.

Fait à ANTIBES, le 03/03/2017. Le Maire d'Antibes Juan-les-Pins

Deputé des Alpes-Maritimes, Jean LEONETTI.

Conformément à l'arrêté du ministère de la Culture et de la Communication (NORM : MCCET1327120A) le prix de la ligne de référence des annonces légales, tel que défini à l'article premier, est fixé pour l'année 2016 au tarif de base de 4,15 € HT pour les Alpes-Maritimes.

AVIS D'ENQUÊTES

Mairie de SERANON

AVIS AU PUBLIC ENQUÊTE PUBLIQUE CONCERNANT LE PROJET DE MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE SERANON

Par arrêté n° 02 en date du 6 février 2017 le maire de Seranon a ordonné l'ouverture de l'enquête publique concernant la modification n° 1 du plan local d'urbanisme afin de permettre la réalisation d'un Parc Résidentiel de Loisirs à cession de parcelles du PRE-DEBAT. M^{me} Anne PAUL a été désignée par le Président du tribunal administratif comme commissaire enquêteur titulaire et M. Alain DELAGE comme commissaire enquêteur suppléant.

L'enquête se déroulera à la mairie, du Vendredi 3 mars 2017 au Mardi 4 avril 2017 aux jours et heures habituels d'ouverture au public, (lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 8 heures 30 à 12 heures et de 13 heures 30 à 17 heures.)

Madame, le commissaire enquêteur recevra en mairie les :

- Vendredi 3 mars 2017 de 10 heures à 12 heures et de 13 heures à 16 heures.
- Vendredi 24 mars 2017 de 10 heures à 12 heures et de 13 heures à 16 heures.
- Mardi 4 avril de 10 heures à 12 heures et de 13 heures à 16 heures.

Pendant la durée de l'enquête, les pièces du dossier et le registre d'enquête seront consultables sur support papier et sur un poste informatique aux dates et heures indiquées ci-dessus.

Les observations sur la modification n°1 du PLU pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit : Madame le commissaire enquêteur, Service Urbanisme, Mairie de Seranon, 4 Rue de la Marine 06750 SERANON, ou lui être communiquées par voie électronique en remplissant le formulaire disponible sur internet à l'adresse suivante : <http://www.seranon.fr>

L'avis d'enquête publique et le dossier de la modification n°1 du plan local d'urbanisme seront disponibles sur le site internet de la commune de Seranon à l'adresse suivante : <http://www.seranon.fr>

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés pendant 1 an à la mairie à l'issue de l'enquête.

AVIS RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce parue dans le NICE MATIN, le 4/03/2017 concernant la société : MIXMR Architecture et Associés.
 Lire : Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 3 Mars 2017 en lieu et place de : Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15 décembre 2016.

AVIS DE CONSTITUTION

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 16 février 2017, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination Sociale : SCI D2V.

Forme : Société civile immobilière.

Capital social : 100 €.

Siège social : 76 Rue Jean Antoine Carton, Villa Tanais, 06700 SAINT LAURENT DU VAR.

Objet social : propriété, acquisition, gestion de biens immobiliers

Gérance : M. Francis MAGHAMES demeurant 4 Allée des Pruniers, Résidence Azurella, 06800 CAGNES SUR MER. M^{me} Lorelei VANNIER demeurant 4 Allée des Pruniers, Résidence Azurella, 06800 CAGNES SUR MER.

Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de ANTIBES.

PROFESSIONS DU CHIFFRE ET DU DROIT, COLLECTIVITÉS

PUBLIEZ VOTRE ANNONCE LÉGALE EN QUELQUES CLICS

legalespro®
 VOS ANNONCES EN 1 CLIC

6H00 / 9H00
LE GRAND RÉVEIL DE LA COTE D'AZUR
 AVEC GAËL ET CÉLINE

La UNE de Nice-Matin | Actu des Stars | Actus des Stars | Horoscope | Vidéo | Info trafic | Agenda des sorties | Info Côte d'Azur

105.3 FM
 100.5 FM

radio **émotion**
 DANS LE CŒUR DES AZUREENS

Recevez
Nice-Matin
 dans votre boîte
 aux lettres
TÔT le matin !

Découvrez
 nos formules
 d'abonnement
 exceptionnelles au
04 93 18 28 85.

nice-matin

Livraison par porteur spécial selon votre adresse ou par voie postale

« La reproduction ou l'utilisation, sous quelque forme que ce soit, de nos articles ou informations est interdite. »

